

Le Bourbon

Compte rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie

30 janvier 2017, 14 h 00

Étaient présents:

Arrondissement de Ville-Marie

- M. Bruno Collin, conseiller en aménagement, chef d'équipe, division de l'urbanisme, direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- M. Olivier Légaré, conseiller en aménagement, division de l'urbanisme, direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Office de Consultation Publique de Montréal

- M. Jean Burton, président de commission
- Mme Luba Serge, commissaire
- M. Pierre-Constantin Charles, commissaire
- M. Olivier Rinfret, analyste

1. Ouverture de la rencontre

Le président, M. Jean Burton, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. L'ordre du jour est distribué. M. Burton donne les objectifs de cette rencontre.

2. Cadre de la consultation publique

Le président de la commission rappelle le mandat donné par le Conseil municipal de la Ville de Montréal.

- Mandat de l'OCPM : M. Burton tient à souligner que l'OCPM est un organisme indépendant de la Ville de Montréal et, par conséquent, impartial, et dont le mandat est d'assurer la tenue de consultations publiques sur des projets ou des questions soumises à l'Office par le conseil municipal ou le comité exécutif.
- Mandat de la Commission : Le mandat de la commission est de tenir la consultation publique selon les règles établies et d'en faire rapport aux élus, à qui il appartiendra de prendre des décisions. Le rapport de la commission est rendu public, ainsi que toute la documentation y étant associé pendant le processus de consultation. Les commissaires sont tenus de respecter le code de déontologie des commissaires en vigueur à l'Office.

3. Consultation publique

- Objet de la consultation: la consultation porte sur le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève.
- Déroulement de la consultation: 1- Information et 2- Opinions des citoyens : Les deux phases de la consultation ont pour but de favoriser les échanges de manière ordonnée. La première phase consiste à recueillir toute l'information disponible à propos de l'objet de la consultation publique et à recevoir à ce sujet les questions des citoyens. La deuxième phase est consacrée à l'audition des opinions orales et écrites.
- Calendrier, horaire et lieu : La séance d'information aura lieu le 9 février 2017 au Centre Saint-Pierre (salle 1205) à 19h, au 1212, rue Panet. L'objectif de la séance d'information est détaillé par le président de la commission, à savoir présenter le projet et répondre aux questions du public et de la commission. L'arrondissement aura 20 minutes pour faire sa présentation. Sont ensuite présentées les règles habituelles pour assurer le bon déroulement de cette soirée d'information. En cas d'un trop grand nombre de questions, une séance supplémentaire pourrait être organisée le 13 février.

L'audition des opinions aura lieu le 7 mars 2017 à 19h aussi au Centre Saint-Pierre. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes qui se seront inscrites avant la date limite du 2 mars seront invitées à présenter leur opinion à la commission qui pourrait poser des questions afin de bien cerner les propos du participant. Le président donne diverses explications sur le rôle de chacun lors de ces séances. Au besoin, des séances supplémentaires pourraient avoir lieu les 8 et 9 mars.

4. Rôle des porte-parole et des personnes-ressources de l'arrondissement

Le président de la commission explique le rôle des porte-paroles et des personnes-ressources lors des audiences publiques et tout au long du processus de consultation et invite les représentants de l'arrondissement à identifier, si besoin était, des experts qui pourront répondre aux questions des participants lors des séances. Ces personnes-ressources pourront être assis dans la salle. La commission demande de fournir une liste de leur nom et de leur titre afin de bien les présenter.

- Désignation des porte-paroles : trois représentants de l'arrondissement pourront participer aux séances d'information et être assis à une table à l'avant de la salle.
- Présence aux séances publiques : en plus des trois représentants mentionnés plus haut, l'arrondissement est invité à identifier des personnes-ressources additionnelles qui pourraient compléter, au besoin, les informations transmises.

5. Support logistique

Il est spécifié à l'arrondissement que l'Office possède tout le matériel adéquat pour la présentation. Toute communication entre l'arrondissement et la commission sera assurée par l'analyste, M. Olivier Rinfret.

6. Documentation

Toute documentation jugée pertinente devra être remise à M. Olivier Rinfret.

7. Questions et enjeux

Les commissaires suggèrent divers éléments à prendre en considération en vue de la séance d'information. Il est également demandé à l'arrondissement de préciser le contexte à l'intérieur duquel prend place la présente consultation. Les représentants de l'arrondissement ont notamment dressé un portrait de l'évolution réglementaire du secteur et ont expliqué les raisons qui motivent la modification présentée en consultation publique.

8. Varia

Rien n'est ajouté à la rubrique varia.

Fin de la rencontre: 17 h 00